



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 8 juillet 2016

N° 2016-468

Convocation du 1 juillet 2016

Aujourd'hui vendredi 8 juillet 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain SILVESTRE à M. Yohan DAVID
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUEH
M. Alain CAZABONNE à M. Jean-Jacques BONNIN
M. Michel LABARDIN à M. Jacques MANGON
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT
Mme Léna BEAULIEU à M. Max GUICHARD
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
M. Didier CAZABONNE à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Chantal CHABBAT à Mme Anne-Marie LEMAIRE
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
Mme Conchita LACUEY à Mme Emmanuelle AJON
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Frédérique LAPLACE
M. Thierry MILLET à M. Eric MARTIN
Mme Christine PEYRE à Mme Dominique IRIART
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à Mme Zeineb LOUNICI
Mme Gladys THIEBAULT à M. Benoît RAUTUREAU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme. Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 13h20
M. Michel DUCHENE à M. Max COLES à partir de 12h15
Mme. Emmanuelle AJON à M. Jacques GUICHOUX à partir de 12h55
M. Erick AOUIZERATE à Mme. Elisabeth TOUTON à partir de 13h05
Mme. Anne-Marie CAZALET à Mme. Maribel BERNARD à partir de 12h10

Mme. Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 10h45
M. Jean-Louis DAVID à M. Erick AOUIZERATE à partir de 12h35
M. Jean-Louis DAVID à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 13h05
Mme. Nathalie DELATTRE à M. Stéphan DELAUX à partir de 11h25
Mme. Michèle DELAUNAY à M. Serge TOURNERIE à partir de 13h15
Mme Laurence DESSERTINE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 12h50
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA à partir de 13h20
M. Marik FETOUEH à Mme. Magali FRONZES à partir de 13h20
M. Franck JOANDET à M. Pierre HURMIC à partir de 12h15
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET à partir de 11h55
M. Bernard LEROUX à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h00
M. Pierre LOTHaire à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h35
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme. Anne WALRYCK à partir de 12h10
Mme. Arielle PIAZZA à Mme. Anne BREZILLON à partir de 11h00
Mme. Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 12h25
M. Fabien ROBERT à M. Daniel HICKEL à partir de 13h20

EXCUSE(S) :

Madame Marie-Christine BOUTHEAU.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER à partir de 13h25

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 8 juillet 2016	Délibération
	Direction générale Numérique et systèmes d'information Direction des infrastructures et de la production	N° 2016-468

Mise en œuvre du socle technique destiné à consolider les systèmes d'information de Bordeaux Métropole et des communes mutualisant le numérique et les systèmes d'information - Union des groupements d'achats publics (UGAP) - Décision - Autorisation de signature

Monsieur Alain TURBY présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La mutualisation du domaine du numérique et des systèmes d'information engendre un chantier conséquent sur le plan de la convergence des infrastructures informatiques alliant transformation, efficience, robustesse et agilité.

Face à ces enjeux de construction et tout en assurant la continuité technologique avec Bordeaux Métropole et les communes, il apparaît nécessaire de mettre en œuvre un socle technique global matériel et logiciel indispensable à la consolidation des systèmes d'information communaux.

Ce socle de type «cloud» sera basé sur les solutions proposées par les sociétés EMC et VMWare et distribuées par la société SCC avec pour objectif de répondre à trois axes majeurs au service des métiers :

- assurer la conformité, la disponibilité, la protection et la performance des données et des applications pour permettre un meilleur contrôle des infrastructures techniques,
- opérer de façon agile afin de dégager une meilleure réactivité vis-à-vis des maîtrises d'usage en automatisant un maximum de tâches sur ce socle technique,
- innover sur des architectures plus facilement maintenables.

Cette construction permettra ainsi d'industrialiser les processus de gestion des services fournis à nos agents-utilisateurs internes, d'automatiser les activités de suivi des environnements concernés, de standardiser certains processus et d'anticiper certains besoins de niveau de services en mettant en œuvre, le cas échéant, de la haute disponibilité.

La performance opérationnelle sera ainsi améliorée avec une réduction des risques pour atteindre les meilleurs objectifs en termes de disponibilité et à des coûts maîtrisés.

En effet, l'automatisation et la consolidation progressive permettront de réaliser une économie certaine avec notamment une baisse du coût total de possession.

La mise en œuvre de cette infrastructure innovante nécessite un accompagnement de qualité, des prestations de mise en œuvre, de transferts de compétences aux équipes gérant les infrastructures et la production informatique et enfin la mise en place d'un guichet unique en matière de support.

La convention cadre, signée le 24 mai 2016 avec l'Union des groupements d'achats publics (UGAP), permettra à Bordeaux Métropole de bénéficier de tarifs préférentiels.

Dans ces conditions, un accord est en cours de formalisation avec la société SCC via l'UGAP sur ce projet global.

L'investissement maximum prévu est de 1,5 M € TTC.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE les conditions pour contractualiser avec l'UGAP pour la signature d'un contrat sont réunies.

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Président à contractualiser via l'UGAP un contrat avec la société SCC pour un montant maximum de 1,5 M € TTC.

Article 2 : la dépense résultant du présent accord sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget des exercices correspondants au chapitre 20 comptes 2051 et 2031, au chapitre 21 comptes 21838 et au chapitre 61 compte 6156, fonction 020 (Service commun) – Opération 05P044O002 infrastructures, services centraux et hébergés.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 8 juillet 2016

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 3 AOÛT 2016	Pour expédition conforme, le Conseiller délégué,
PUBLIÉ LE : 3 AOÛT 2016	Monsieur Alain TURBY